Cave FRC 1213

AVERTISSEMENT
AUX CATHOLIQUES
DU DIOCÈSE D'AUCH,
SUR LA COMMUNION PASCHALE,
ET SUR L'USAGE DES SACREMENS
EN TEMPS DE CHISME;

Avec la réfutation du Mandement de M. Barthe, du 9 Février 1792; par lequel *il avance la durée du temps de Pâques, & accorde à tous les Fidèles, nonobſtant la teneur du Concile de Latran*, omnis utriuſque ſexûs, *la permiſſion de ſe confeſſer à tel Prêtre approuvé aſſermenté qu'ils jugeront à propos;* & avec la réponſe A LA GUÉRISON DU SCHISME, du premier Vicaire épiſcopal.

PAR l'auteur de la Réponſe théologique.

A AGEN.

26 MARS 1792.

PRÉFACE.

Je travaillois, ainſi que je l'avois annoncé dans ma réponſe théologique, à prouver que l'Egliſe perſécutée eſt la ſeule viſible, & conſéquemment la ſeule véritable, lorſque tout-à-coup M. l'évêque du département du Gers avec ſon mandement du 9 février 1792, & M. ſon premier vicaire épiſcopal avec ſon ouvrage intitulé, *la guériſon du ſchiſme*, ſe ſont élevés contre elle avec plus d'acharnement que jamais. Soldat de Jesus-Christ, devant courir à l'endroit de la place le plus fortement attaqué, j'ai ſuſpendu ce que j'avois entrepris pour m'oppoſer à ces deux implacables ennemis.

L'ouvrage plein d'erreurs & d'inſignes héréſies de M. le vicaire épiſcopal, ſe trouve réfuté par ce que je dis ici : mais néanmoins comme, outre les héréſies & les grandes erreurs, il y a, ſous l'apparence de la piété, une doctrine mauvaiſe & capable de corrompre les foibles ..... des faits, les uns faux, les autres ſingulièrement altérés, & que je n'ai pas pu, occupé de mon double objet, me livrer à une diſcuſſion ſelon

mes désirs, suffisante pourtant pour calmer des consciences déjà trop alarmées, je ferai encore une réponse directe; je souleverai de plus fort le manteau hypocrite dont se couvre cet *excellent* homme; &, si je ne me flatte trop, j'ose assurer qu'on verra clairement alors que » les faux pasteurs, pour ne » venir à nous que sous les dehors de » l'amitié & sous la peau de la brebis, » n'en sont que plus cruels & plus » sanguinaires. »

Que M. le co-évêque ne s'irrite pas, si je parle avec tant de fermeté & de franchise; c'est JESUS-CHRIST lui-même qui nous a appris cette grande vérité: *attendite à falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium; intrinsecus enim sunt lupi rapaces.* MAT. 7. 15.

NOTA. *Comme cet avertissement a été fait avec une très-grande précipitation, vu l'urgence des circonstances, on prie le lecteur d'être indulgent pour les incorrections de style qui pourront s'y trouver.*

AVERTISSEMENT

AUX CATHOLIQUES

DU DIOCÈSE D'AUCH,

Sur la COMMUNION *paſchale, & ſur l'uſage des* SACREMENS *en temps de ſchiſme ; avec la réfutation du Mandement de M. l'Évêque du Département du Gers, du 9 Février* 1792, *& de* la guériſon du ſchiſme, *de ſon premier Vicaire épiſcopal.*

Venez vous repoſer à l'ombre de ſes aîles, de peur que vous ne deveniez la proie du démon, s'il vous trouve hors de l'Égliſe.

Ep. car. mag. ad elip.

A L'APPROCHE du ſaint jour de pâques, chers catholiques, vous devez être touchez d'un grand déſir de communier avec vos frères, que la perſécution n'a pas encore écartés des lieux ſaints : c'eſt Jeſus-Chriſt même qui vous invite à ce banquet de paix ; & vous devez croire qu'il vous dit toujours, par la bouche de ſes

Luc. 22. 15. ministres : *j'ai désiré d'un grand désir de manger cette pâque avec vous.*

Telles étoient les paroles que le célèbre évêque de Meaux adressoit aux nouveaux convertis de son diocèse ; & telles seroient aussi celles que nous vous adresserions à vous tous qui n'avez jamais abandonné la vraie foi, *si la grande salle où J. C. veut faire le festin étoit ouverte.*

Tom. 6. Com. pas.

Ibidem.

C'est principalement dans ce saint jour que ce divin Sauveur appelle ses enfans à son banquet ; & vous êtes, chers catholiques, de tous les enfans, ceux qu'il désire le plus de voir à sa table, puisque c'est là que vous lui avez donné la dernière marque de votre union avec son Église.

Mais, ô douleur ! ces temps ne sont plus (*) ! le saint roi Ézéchias ne peut plus vous appeler à Jérusalem ! il ne peut plus vous introduire dans le temple ! En vain vous avez prié les tribus schismatiques de vous en ouvrir les portes, & de revenir avec Jéroboam célébrer ensemble la pâque solemnelle ; vos cris ont été étouffés, vos prières ont été vaines.

2. paral. 30.

Quel parti devez-vous néanmoins prendre, chers catholiques, dans ce temps malheureux où, ne pouvant plus venir à Jérusalem, le

(*) Le 19 mars, les églises catholiques ont été fermées dans la ville d'Auch.

ſchiſme & l'héréſie vous invitent d'aller à Samarie ? Que devez-vous croire, que devez-vous faire dans ce temps où, d'un côté, la véritable Égliſe qui vous a enfantés vous conjure de ne pas l'abandonner, & de l'autre, une égliſe ſchiſmatique vous engage de courir après elle ?

Voilà ce que je me propoſe de vous faire voir dans cet avertiſſement.

Que devez-vous croire ?

Que les paſteurs de l'Égliſe catholique ſont les ſeuls véritables, & que ceux-là, dans l'état préſent, ſont les prêtres perſécutés.

Comme il n'y a qu'une véritable Égliſe, hors de laquelle il n'y a pas de ſalut (laquelle eſt l'Égliſe catholique) il ne peut y avoir, ainſi que nos adverſaires en conviennent encore, que les paſteurs de cette Égliſe qui ſoient les véritables. Il vous importe donc eſſentiellement de bien connoître ces paſteurs; car vous ſavez qu'on ne peut être de l'Égliſe de J. C., & conſéquemment être ſauvé, qu'autant qu'on profeſſe la même foi, qu'on participe aux mêmes ſacremens, *& qu'on eſt ſoumis aux paſteurs légitimes, principalement au pape, chef de tous.*

Cette connoiſſance de vrais paſteurs étant une fois poſée comme eſſentielle, quels ſeront, vous dirai-je, les paſteurs véritables ?

1er. caractère.

Ce ſeront » ceux qui entrent par la porte » dans la bergerie..... que le portier ouvre, » & dont les brebis entendent la voix..... qui » appèlent leurs propres brebis par leur nom,

Joan. 10, ℣. 2. 10.

» qui les font ſortir, & lorſqu'ils les ont fait » ſortir, qui marchent devant elles ; celles-ci » les ſuivant, parce qu'elles entendent leurs » voix. »

2e. caractère. Quels ſeront les véritables paſteurs ? Ce ſeront ceux qui ſeront inſtitués par l'Égliſe ; ceux-là ſont principalement les évêques, le pape à leur tête, qui, ayant reçu de J. C. par ſes apôtres ou leurs ſucceſſeurs, le pouvoir de lier & de délier, de prêcher & d'annoncer ſa parole, avec la promeſſe expreſſe d'avoir ſon ſecours juſqu'à la conſommation des ſiècles, communiquent encore ce même pouvoir à d'autres coopérateurs, pour la même fin & le même but, *le bien ſpirituel des fidèles.*

3e. caractère. A quel caractère diſtinctif connoîtrons-nous encore les paſteurs véritables ? A leur miſſion, à leur doctrine toujours conſtante & uniforme, & à leur deſcendance juſqu'à J. C., par les paſteurs qu'ils remplacent.

Ce dogme, meſſieurs, de la ſucceſſion de la doctrine toujours conſtante & uniforme, avec la deſcendance juſqu'à J. C. par les paſteurs légitimes, eſt un des plus beaux caractères de notre ſainte religion. Toujours il a abattu, & il abattra toujours ceux qui s'éleveront contre elle. Toujours il a fait connoître, & il fera diſtinguer toujours les véritables enfans d'avec ces illuſtres ingrats qui ſe ſéparent d'elle.

Il vous importe donc essentiellement de bien peser ce dogme : il vous importe d'autant plus, qu'alors vous verrez le point *de la rupture* de tous les schismatiques. Ce point vous paroîtra si sanglant, que cette empreinte ne pouvant jamais s'effacer, vous connoîtrez aisément les faux pasteurs, & les fuirez pour vous attacher, sans réserve, aux véritables.

Boss. prom. de l'Eglise.

Mais jetons un coup d'œil sur la formation de l'Église : c'est là que vous apprendrez encore à faire le véritable discernement, &, que vous vous convaincrez de la vérité que j'avance.

Formation de l'Église.

J. C. voulant consommer le mystère de la rédemption, c'est-à-dire, la sanctification des hommes pour lesquels il avoit accepté de mourir; J. C., dis-je, appelle ses disciples, & parmi eux en choisit douze : » Allez, leur dit-il, » enseignez toutes les nations, baptisez-les : » & voilà que je suis avec vous jusqu'à » consommation des siècles. »

Bossuet, serm. sur l'unité de l'Église.

Mat. 10. 7.

Prévoyant que, sans l'unité, ce grand corps, qu'il alloit former, seroit livré à l'erreur & au schisme, J. C., après la première séparation des douze apôtres sur tous les disciples, en fait une seconde, & consomme en Pierre, qu'il établit chef de tous, le grand mystère de l'unité, qui devoit être la base de son Église : » Et vous » autres, qui dites-vous que je suis ? »

Mat. c. 16. 18.

» Vous êtes, répondit Pierre, le Christ fils » du Dieu vivant. »

Ravi de cette haute prédication de la foi, J. C. lui confirme auſſitôt qu'il ſera le fondement de ſon Égliſe : » Et moi, je te dis à toi, tu » es Pierre ; ſur cette pierre je bâtirai mon » Égliſe, & les portes de l'enfer ne prévaudront » pas contre elle. »

J. C. ne s'arrête pas là. Il continue ſon deſſein ; & après avoir dit à Pierre, éternel prédicateur de la foi : » tu es Pierre, & ſur » cette pierre je bâtirai mon Égliſe », il ajoute : » & je te donnerai les clefs du royaume du » ciel : ce que tu lieras ſur la terre, ſera lié » dans le ciel, & ce que tu délieras ſur la » terre, ſera délié dans le ciel ». Et encore : » Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que » ne font ceux-ci ? Oui, Seigneur, répondit S. Jean 21. ℣. 23. » Pierre, vous ſavez que je vous aime : *paiſſez* » *mes agneaux, &c. &c.* »

Vous n'ignorez pas le reſte, meſſieurs ; vous ſavez la triple réponſe de Pierre : auſſi connoiſſez-vous déjà le myſtère de la formation de l'Égliſe, dans l'unité & dans la primauté de ce chef des apôtres.

Boſſ. ibidem. Voulez-vous le voir de nouveau, ce myſtère (*), dans tout le corps épiſcopal, avec tout l'ordre de la juridiction eccléſiaſtique, ſuite néceſſaire de cette formation ?

(*) On verra bientôt notre deſſein dans le développement de la formation de l'Égliſe.

C'eſt encore en Pierre que vous le verrez paroître. Le même qui a dit à Pierre : » tout » ce que tu lieras, ſera lié, &c. », dit la même choſe à ſes apôtres : » à tous ceux à » qui vous remettrez les péchés, ces péchés » leur ſeront remis, &c. » ; & le même encore qui donne cette puiſſance à Pierre, la donne auſſi, de ſa propre bouche, à tous les apôtres : » Comme mon père m'a envoyé, ainſi je vous » envoie : allez, enſeignez toutes les nations, » &c. &c. » Joan. 20.

Forts de la plénitude des dons qu'ils ont reçus, les apôtres ſe diſperſent alors, & annoncent par toute la terre la doctrine de J. C. La moiſſon alloit être grande : auſſi établiſſent-ils, avec de nouveaux coopérateurs, des égliſes, premièrement en Judée, puis chez les autres nations dans certaines villes. De là les autres villes prirent la ſemence de la doctrine, & la prennent tous les jours, à meſure qu'elles ſe forment. Ces égliſes, comme filles premières, furent comptées pour égliſes apoſtoliques, & toutes liées enſemble par la communication de la paix, fondée ſur l'unité de doctrine, ne firent & ne font qu'une ſeule égliſe, fondée ſur la pierre, qui nous a enfantés tous. Boſſ. ibidem.

Voilà à préſent, meſſieurs, la formation de la véritable Égliſe ; voilà le myſtère de l'unité, qui eſt ſon ornement & ſa gloire, ainſi qu'il a toujours été ſon fondement & ſa force.

Succeſſion & unité des chaires & de la doctrine.

Telle a toujours été la même continuité depuis S. Pierre juſqu'à nous. Les évêques n'ont tous enſemble qu'une même chaire, *par le rapport eſſentiel qu'ils ont tous avec la chaire unique* où Pierre & ſes ſucceſſeurs ſont aſſis; & ſi, en conſéquence de cette doctrine qu'ils ont reçue, ils doivent tous agir dans l'eſprit de l'unité catholique, enſorte que chaque évêque ne puiſſe rien dire, ni faire que l'Égliſe univerſelle ne doive avouer, chrétiens! quelle ne doit pas être votre ſurpriſe, de vous voir ainſi le jouet d'une erreur mortelle dans laquelle on veut vous plonger?

Conſéquence de l'expoſition de la formation de l'Égliſe.

En effet, meſſieurs, après avoir vu à préſent le caractère des véritables paſteurs; après avoir vu la formation de l'Égliſe, ſa force, ſon unité, l'unité de ſa doctrine conſtante & uniforme, l'unité de ſes chaires, *par le rapport eſſentiel qu'elles ont toutes avec celle de Pierre*, vous ſera-t-il difficile de juger la cauſe qui nous diviſe avec les nouveaux évêques (*)? vous ſera-t-il difficile de voir que M. Barthe n'eſt point entré par la porte, que le portier ne l'a pas ouverte,

(*) Que M. le premier vicaire épiſcopal faſſe attention à cette unité des chaires, *par leur rapport avec celle de Pierre;* il verra auſſitôt, non-ſeulement combien Mélece & Paulin, par leur élection, confirmée par le métropolitain & le concile, étoient en communion avec le pontife romain, mais encore combien tout ſon ſyſtême, bâti ſur le ſchiſme d'Antioche, s'évanouit par-là même, & s'en va en fumée.

que les brebis ne fauroient entendre ſa voix ? vous ſera-t-il difficile de voir qu'il lui eſt impoſſible de prouver ſon origine juſqu'à J. C. ; de prouver que ſa chaire, à laquelle il a été élevé le 10 avril 1791, par la garde nationale, au bruit des canons & des boëtes, eſt une chaire apoſtolique, ou une des chaires érigée par un des hommes apoſtoliques... de prouver ſon unité, ſa ſucceſſion, *ſon rapport eſſentiel avec celle de Pierre ?*

Voyant cette nouvelle chaire ſans unité, ſans ſucceſſion, *ſans rapport eſſentiel avec celle de Pierre*, vous ſera-t-il difficile de voir que la doctrine qui en découle, n'eſt pas la doctrine ancienne, la doctrine des apôtres, & que par cela même elle eſt fauſſe & mauvaiſe ?

La chaire de M. Barthe eſt une chaire de peſtilence, parce qu'elle eſt ſans unité, *ſans rapport eſſentiel* avec celle de Pierre.

Quand un ange deſcendroit du ciel, s'écrie S. Paul, pour vous annoncer une autre doctrine que celle que je vous ai annoncée, ne le croyez pas. Pourquoi cela ? Parce que J. C. ne peut ſe contredire ; & il ſe contrediroit, puiſque, contre ſa promeſſe d'être toujours avec l'Égliſe qu'il a fondée, il s'en ſeroit ſéparé pour la détruire & la perdre.

Gal. 1. 8.

Telle eſt donc l'Égliſe catholique, par la ſucceſſion de ſa doctrine & de ſes chaires apoſtoliques : rien ne l'arrête dans ſa marche : tout s'écarte ou ſe briſe devant elle ; & ayant ſon fondement en J. C., elle eſt ferme & inébranlable.

C'eſt à préſent, chers catholiques, que vous connoîtrez combien la doctrine de M. Barthe eſt nouvelle, & combien, *pour être nouvelle*, elle eſt convaincue d'erreur & de fauſſeté.

Nouveauté de la doctrine de M. Barthe.

Oui, c'eſt à préſent que vous ſaurez apprécier combien ſon erreur eſt groſſière, ſa flatterie ſcandaleuſe, lorſque, dans ſon mandement du 9 février 1792, il commence par vous dire : » Placé, nos très-chers frères, par vos libres » ſuffrages, ſur un ſiége qui ſe trouve ſitué au » centre de notre département, c'eſt un vrai » ſujet de conſolation pour nous, &c. ». Comme ſi jamais les vrais miniſtres étoient venus par une autre voie que par l'Égliſe.

Cette doctrine a été condamnée comme hérétique.

Le malheureux ! D'un côté, il s'avoue *homme nouveau ;* de l'autre, vous donnant, par baſſeſſe & contre ſon ame, un droit que vous ne pouvez avoir, parce que le royaume de J. C. n'eſt pas de ce monde, & qu'il ne ſauroit venir de la terre, il tâche de vous faire illuſion, & de ſe maintenir, en vous perdant, dans une place que la violence lui a donnée. (*)

Je vous ai dit que vous n'avez jamais eu, & que vous ne pourriez avoir le droit d'inſtituer vos miniſtres : en voici la preuve la plus complète ; car il faut épuiſer la matière, & vous faire voir

(*) Voyez, dans ma réponſe théologique, ce que j'ai dit de l'intruſion de M. Barthe.

le fond de cette coupe empoisonnée que ce cruel évêque ose vous présenter (*). Pour cela, renouvelez, je vous prie, votre attention, afin d'entendre le langage de l'Église catholique qui va parler par ma bouche, & celui de l'hérésie dont je ferai, pour un moment, l'organe & l'écho.

» Pour se faire un maître sur la terre (**), » il suffit de reconnoître pour tel celui que nous » nous choisissons, & cette volonté est au-dedans » de nous; mais il n'en est pas de même pour » se faire un Christ, un Sauveur, un Roi céleste, » ni pour lui donner des ministres : nous sommes » un peuple, un état, une société; mais J. C., » qui est notre roi, ne tient rien de nous; son » autorité vient de plus haut, & nous n'avons » pas plus de droit de lui donner des ministres que » de l'instituer notre prince : ses ministres, qui » sont nos pasteurs, tiennent leur mission de plus » haut, comme lui; aussi doivent-ils venir par

Langage de l'Église catholique.

(*) M. le premier vicaire épiscopal soutient la même erreur, pag. 11, 17, 31 de sa guérison du schisme : il seroit bien à craindre pour lui que, si le peuple, le connoissant, usoit de ses droits, ainsi qu'il l'y invite, pag. 36, semblable au chien qui quitte sa proie pour courir après l'image qu'il voit dans l'eau, il ne fût, ayant quitté sa cure, *d'après la motion d'un sage électeur*, la bouche béante & les mains vides.

(**) Histoire des variations, l. 15. Voyez aussi pour la suite des preuves, ma réponse théologique, pag. 9, §. 2.

» un ordre autrement établi que par celui des » hommes.

» Le royaume de J. C. n'eſt pas de ce monde ; » ainſi tout ce qui pourroit y avoir du rapport » dans l'ordre du gouvernement, ne ſauroit venir » de la terre..... Ceux qui vous flattent, » ô peuple ! de la penſée, que vous pouvez, » non-ſeulement préſenter, mais encore établir » vos paſteurs, vous trompent & vous perdent : » toujours cette autorité eſt déférée aux paſteurs » déjà établis, & c'eſt ainſi que les paſteurs » s'entre-ſuivent. J. C. qui a inſtitué les premiers, » leur a dit qu'il ſeroit toujours avec ceux à » qui ils tranſmettroient leurs pouvoirs. Promeſſe » vraie, promeſſe infaillible. Cet ordre a été » tellement ſuivi dans l'Égliſe catholique, que » jamais il n'y a eu ni ne peut y avoir de paſteur » établi d'autre manière. »

Voilà, meſſieurs, comme on parle dans l'Égliſe catholique, & comment les peuples, ne préſumant pas au-deſſus de ce qui leur eſt donné, lui reſtent toujours fidèles & ſincèrement attachés.

Langage de l'Égliſe proteſtante.

L'Égliſe proteſtante tient un langage tout différent aux peuples qu'elle ſe croit ſoumis : » En vous, dit-elle (*), eſt la ſource du » pouvoir céleſte ; vous pouvez, non-ſeulement

(*) Hiſtoire des variations, l. 15.

» préſenter

» présenter, mais encore établir vos pasteurs.
» Eh! n'est-ce pas un droit naturel de toute
» société? Pour en jouir avec sûreté, on n'a
» pas besoin de l'écriture; il suffit qu'elle n'ait
» pas révoqué ce que la nature nous a justement
» donné. »

Voilà comment raisonne l'hérétique : » Le tour
» est adroit, j'en conviens, disoit l'évêque de
» Meaux, car il est selon nos passions. Mais
» prenez-y garde, ô peuples! qui vous flattez
» de cette pensée. Pour se faire un maître sur
» la terre, il suffit de le reconnoître pour tel;
» mais il n'en est pas de même pour se faire
» un Christ, ni pour lui donner des ministres.

» En effet, leur imposeriez-vous les mains,
» vous peuples, à qui l'on dit qu'il appartient
» & de les choisir & de les établir? Vous
» n'oseriez sans doute! mais on vous rassurera;
» on vous dira bientôt que cette cérémonie
» *d'imposer les mains* n'est pas nécessaire.

» Quoi donc! n'est-ce pas assez, pour la juger
» nécessaire, qu'on la trouve si souvent dans
» l'écriture; & qu'on ne trouve ni dans l'écriture
» ni dans la tradition, que jamais il y ait eu
» de pasteur établi d'une autre manière, ni qu'il
» y en ait eu un seul qui n'ait été fait par les
» autres?

» N'importe, dit l'hérésie, faites toujours,
» ô peuples! croyez que le pouvoir de lier &

» de délier, d'établir & de détruire eſt en » vous, & que vos paſteurs n'ont de pouvoir » que de vous; croyez toutes ces choſes, encore » que vous n'en trouviez pas un mot dans » l'écriture; & croyez ſurtout que lorſque vous » ſerez aſſemblés pour réformer l'Égliſe, vous » pouvez faire ce qu'il vous plaira de vos » paſteurs, ſans que perſonne puiſſe vous ôter » cette liberté; car n'eſt-elle pas naturelle? » (*)

Voilà, meſſieurs, comment on prêche dans l'égliſe proteſtante; & voilà auſſi ce que M. Barthe vous prêche actuellement : *c'eſt ainſi qu'il met en pièces le chriſtianiſme, & qu'il prépare la voie à l'antechriſt.*

Conſéquence de ce double langage à tirer par MM. les électeurs.

Électeurs du département du Gers, l'avez-vous bien entendu ce double langage? rejeterez-vous à préſent ce calice impur dans lequel vous avez bu à longs traits..... ce calice où l'on a mêlé le poiſon le plus ſubtil de l'héréſie pour le gliſſer dans vos veines? Comme l'on abuſe de votre crédulité! quels remords ne vous préparez-vous pas! Oui, meſſieurs, ils ſeront d'autant plus cuiſans, que le crime commis, & que vous commettez encore, eſt le plus grand de tous.

Les bons catholiques doivent travailler ſans ceſſe à conſerver leur foi pure.

(*) Comme M. Barthe ſe réplie ſans ceſſe ſur cette erreur, & qu'il voudroit accoutumer peu à peu les peuples à mépriſer l'autorité de l'Egliſe, j'ai développé ce paſſage de M. Boſſuet, quoique j'en euſſe déjà parlé dans ma réponſe théologique, pag. 9, §. 2.

Je reviens à vous, chers catholiques : quel moyen vous reſte-t-il dans ce temps malheureux où tous les vices, le ſchiſme, & l'héréſie en premier rang, élèvent une tête ſi altière ! que vous reſte-t-il qu'à demeurer fermes dans la foi que vous avez reçue, & dans laquelle vous vous êtes ſoutenus avec une conſtance héroïque ! que vous reſte-t-il qu'à repouſſer toujours avec force le chef des ſchiſmatiques, ce chef inſigne qui redouble d'efforts pour vous perdre !

Ne vous laiſſez point entraîner par les calomnies affreuſes qu'il ſe permet dans ſon mandement contre vos prêtres perſécutés, ni par ſes inſipides jactances de vouloir les confondre en votre préſence : à ces ſignes, à ces caractères vous reconnoîtrez au contraire le faux paſteur qui eſt venu pour vous perdre.

Les calomnies & les fureurs de M. Barthe contre les prêtres perſécutés, ſont une preuve non équivoque qu'il eſt faux paſteur.

De toutes les vertus chrétiennes, celle que J. C. a recommandé aux fidèles avec des paroles plus efficaces, c'eſt la paix & la charité fraternelle ; auſſi étant prêt de ſortir de ce monde, il fit le dernier adieu à ſes diſciples en ces termes : *c'eſt ici mon (*) commandement, que vous vous*

Charité, fondement de la véritable religion.

(*) M. le vicaire épiſcopal ne ceſſe de parler *charité* dans ſa guériſon du ſchiſme ; mais, par malheur, il laiſſe voir le bout d'oreille de temps à autre, & tout enfin paroît ; lorſqu'après s'être horriblement déchaîné contre le pape, il finit par exciter le peuple à la guerre, & à ſe faire bonne juſtice de tous les eſclaves & de tous les tyrans de la terre. Pag. 44.

aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés. En cela on reconnoîtra que vous êtes vraiment mes disciples, si vous avez une charité sincère les uns pour les autres.

La charité fraternelle nous étant donc si fort recommandée par le souverain maître, qui, lui-même, nous en a donné le plus grand exemple en mourant pour nous, reconnoîtrez-vous en M. Barthe le véritable disciple de J. C. ? verrez-vous en lui son véritable ministre, son évêque, son ambassadeur ? Un évêque qui, *dans les clubs*, dans ces lieux infames prêche la sédition, le meurtre, &c.... qui agite & fait agiter, contre des prêtres déjà si persécutés, des torches funéraires, sera-t-il le bon pasteur, l'évêque véritable ?

Mandement du 9 février 1792.

Caractères de la charité.

1. Corint. 15.

» La charité, dit S. Paul, est patiente, douce, » bienfaisante ; elle ne s'aigrit de rien ; elle ne » se réjouit pas de l'injustice, mais bien de la » vérité ; elle tolère tout, elle souffre tout. »

A ces caractères reconnoîtra-t-on en M. Barthe le véritable pasteur de J. C., lui qui a le front de nous dire que la constitution est le complément de l'évangile, & qu'à peine elle a coûté une goutte de sang (*) ; lui qui, hélas !... non, le loup déguiseroit en vain sa voix, il emprunteroit en vain le ton de la douceur : son caractère féroce reviendra toujours ?

Séance du 6 mars, au club d'Auch.

(*) Voyez son mandement du 17 octobre 1791.

Tel a toujours été, dit M. Boſſuet, l'eſprit de toute la nouvelle réforme qui a ſuivi les mouvemens & les paſſions de ceux qui l'ont commencée ; tel eſt auſſi l'eſprit de nos novateurs & de nos régénérateurs (*). Quel fiel, quelle aigreur dans leurs écrits ! Cependant *la charité eſt douce, patiente, bienfaiſante, &c.*

L'eſprit de toute nouvelle ſecte, ſera toujours celui de la ſédition & du meurtre.

Loin donc, chers catholiques, de vous laiſſer entraîner par les calomnies de M. Barthe, vous le rejeterez, *par cela même*, comme un méchant, un intrus & un ſacrilège.

Vous ne le rejeterez pas moins à cauſe de ſes indécentes jactances, de vouloir nous confondre en votre préſence ; car vous ſavez que les vrais diſciples de J. C. doivent être humbles de cœur, & avoir une ſcience qui n'enfle pas ; euſſent-ils d'ailleurs une parfaite ſcience de toutes choſes, parlaſſent-ils le langage des anges, tout cela n'eſt rien, s'ils n'ont la charité & l'humilité qui marche avec elle.... Voilà où il faut toujours en venir, & où il faut ramener celui qui, ſans

L'orgueil eſt le partage des faux paſteurs.

(*) Rien de plus riſible, ou, ſi l'on veut, de plus digne de pitié, que M. Barthe. Après un début qui n'annonce que fureur & rage, cet honnête homme s'écrie tout chrétiennement : » A quels déchiremens, grand Dieu ! voulez-vous donc livrer » notre cœur ? Eſt-ce par les vives douleurs d'un tel enfante- » ment que doit s'opérer la régénération du peuple chéri qui » nous eſt confié ? Hâtez, Seigneur ! hâtez ce moment, ou, » &c. » (Mandement du 9 février 1792.)

autorité, ſans miſſion, oſe ſe dire votre évêque légitime.

On a accepté les défis de M. Barthe ; on lui a répondu d'une manière péremptoire.

Hélas ! le pauvre homme ! il a donné des défis, il eſt vrai ; mais il ſait bien qu'on les a acceptés, qu'on lui a répondu, qu'il ſe tait, & qu'il ſe taira certainement ſur ce que je lui ai dit moi-même dans ma réponſe dédiée aux curés aſſermentés, pag. 6 & 12

Mais pour qu'il ne ſoit pas à même de vouloir s'énorgueillir encore à vos yeux, à notre tour nous lui en donnons pluſieurs, & nous lui renouvelons, en préſence de tous les fidèles, qu'il doit aller viſiter ceux que nous lui avons déjà donnés.

Nous trouverons à cela un double avantage, le moyen de faire connoître les vérités de notre ſainte religion, qu'on a attaquées ſi violemment, avec le triomphe de notre cauſe.

Défis à M. Barthe ; il n'oſera répondre.

I. Nous défions donc M. Barthe de prouver que la chaire qu'il occupe (non pas la chaire de M. d'Apchon, dont M. la Tour-du-Pin le rejète avec le pape, l'Égliſe gallicane, les trois quarts & demi des prêtres & fidèles de ſon diocèſe) mais celle à laquelle il a été élevé le 10 avril 1791, par la garde nationale, au bruit des canons & des boëtes, en vertu d'un décret de l'aſſemblée nationale, ſoit une chaire apoſtolique, ou une chaire érigée par un des hommes apoſtoliques.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que je renouvelle ce

défi à M. Barthe. Il ſent auſſi bien que moi que c'eſt ici le point unique, le point eſſentiel qui arrête tout novateur ; parce que ſi, d'un côté, on prouve à ce novateur ſon commencement, ſon moment d'exiſtence hors la tige commune, il reſte tout auſſitôt démontré, de l'autre, que la chaire qu'il élève n'eſt pas une chaire établie par les apôtres, ou par un des hommes apoſtoliques.

Ce novateur ſe trouve être alors ſans origine : il eſt homme nouveau, & conſéquemment hors de l'Égliſe avec tous ceux qui le ſuivent.

II. Nous le défions d'oſer ſoutenir que ſa doctrine eſt la doctrine ancienne, la doctrine de l'Égliſe catholique ; d'oſer, dis-je, le ſoutenir, dès que nous ſerons reſpectivement convenus d'agiter les points qui nous diviſent, d'après les auteurs qu'il tenoit pour vrais & orthodoxes, lorſqu'il profeſſoit à l'univerſité de Toulouſe.

III. Nous le défions d'oſer nier que l'Égliſe ait toujours eu la principale influence dans les élections, & que jamais, dans le cours de dix-huit ſiècles, il ſoit venu dans l'idée d'un être penſant d'appeler à ce grand œuvre les ennemis nés de notre ſainte religion.

IV. Après avoir défié M. Barthe de prouver ſon origine juſqu'à J. C, nous le défions encore de prouver qu'il eſt en communion avec le pontife romain.

V. Nous le défions de faire imprimer la

réponse du chef de l'Église, portant qu'il le reçoit dans sa communion.

VI. Mais comme M. Barthe pourroît dire, ainsi que le dit son premier vicaire épiscopal, dans sa guérison du schisme, qu'il ne veut pas se séparer, & que c'est tant pis pour le pape s'il ne veut pas l'admettre dans sa communion; nous le défions d'oser nier que les hérétiques retranchés aient tenu le même langage.

VII. Faisant grâce à M. Barthe de réduire les affaires présentes à un simple doute, nous le défions d'oser nier que le parti le plus sûr consiste à suivre la communion des prêtres persécutés.

VIII. Enfin, nous le défions d'oser soutenir que les véritables ministres de J. C. se soient jamais formés *dans les clubs*, ou telles autres cavernes du crime, & de nier que, toujours formés à l'école de l'homme des souffrances, *la fuite du monde*, *le silence & la retraite*, aient toujours été leur partage & leur gloire.

Voilà, je crois, assez de défis forts & péremptoires; d'autant plus péremptoires, qu'ils servent de réponse, non-seulement à ses horribles calomnies, & aux plates bravacheries dont il nous menace, mais encore à toute sa doctrine, fausse & impie, avec laquelle il voudroit vous corrompre & vous perdre.

Récapitulation de la croyance.

Voilà donc, chers catholiques, ce que vous devez croire, qu'il n'y a que les pasteurs de

l'Égliſe catholique, apoſtolique & romaine, qui ſoient les véritables ; que, dans le cas préſent, ceux-là ſont vos prêtres perſécutés, parce qu'ils ſont toujours dans la communion de Pierre, confeſſant la même foi, participant aux mêmes ſacremens, & les adminiſtrant avec autorité & juridiction, toujours ſoumis aux paſteurs légitimes leurs ſupérieurs, qui, eux-mêmes, le ſont au chef des paſteurs, le pontife romain, parce qu'ils prouvent leur deſcendance, leur origine juſqu'à J. C. ; & que les autres, par la raiſon du contraire, formés par les hommes & *par les clubs*, ſont des intrus & des mercénaires.

De là vient la néceſſité de ſuivre les premiers, de fuir les ſeconds ; de les fuir avec d'autant plus d'efforts, que ne pouvant parler qu'au nom de la loi, & nullement au nom de J. C., leur miniſtère eſt un miniſtère de mort : vous devez le reconnoître bien aiſément, puiſque leurs diſcours, loin d'être fondés ſur la charité, n'annoncent, d'après l'expreſſion de leur cœur, que diviſion & carnage.

Mais parlaſſent-ils, ces hommes nouveaux, le langage de la plus parfaite charité, de la douceur, de la longanimité, vous ne les écouteriez pas plus, puiſque n'étant point envoyés par l'Égliſe, ils ſont ſans pouvoir pour vous parler, *quomodo prædicabunt niſi mittantur.* S. Paul.

2°. Vous devez croire (quoiqu'ils vous diſent) qu'ils ne ſuivent pas la même doctrine qu'ils

professoient auparavant ; qu'entre eux & nous il y a une entière dissidence ; & qu'au demeurant, professassent-ils la même doctrine, ils n'en seroient pas moins hors de l'Église, puisqu'ils refusent de se soumettre aux décisions du pape. (*)

3°. Vous devez croire qu'il ne vous appartient pas d'instituer les ministres de J. C.... que tous ceux qui viennent de vous & par vous sont de faux pasteurs.... que M. Barthe est de ce nombre.... que MM. les électeurs (disons-le sans crainte) commettent le plus grand des crimes en introduisant ainsi le schisme dans l'Église.

4°. Vous devez croire que, dans l'Église d'Auch, ce schisme s'est consommé du moment que M. Barthe y a paru.... que, dans cette église, il y a deux évêques, l'un légitime, & l'autre intrus : que le premier est M. la Tour-du-Pin, seul capable de vous sauver ; & que l'autre, si vous avez le malheur de le suivre, vous damnera sans retour.

(*) Le 16 mars 1792, on a distribué au club d'Auch, dont M. Barthe & M. le curé de Saint-Jean-Pouche, son premier vicaire épiscopal, sont les principaux membres, une adresse, dans laquelle, pag. 7, on prêche la tolérance universelle & le mépris le plus formel pour le pontife romain, dont les menaces d'excommunication, disent-ils, ne sont faites que pour épouvanter les sots.

M. le premier vicaire épiscopal, pag. 41 de sa guérison, dit la même chose, en y joignant, contre le saint père, la dérision la plus sanglante.

5°. Enfin, abondant pour un moment dans l'hypothèſe du doute, vous devez croire que, pour la religion, il faut prendre le parti le plus sûr, & que celui-là conſiſte à ſuivre la communion de M. la Tour-du-Pin, puiſque les adverſaires conviennent qu'on peut ſe ſauver dans ſa communion, attendu qu'il n'y a pas, diſent-ils, de diſſidence; & que lui, au contraire, ſoutient, avec le pape, qu'on ne peut ſe ſauver dans la leur, parce qu'il y en a une très-réelle.

Voilà, chrétiens catholiques, ce que vous devez croire. Mais comme ce dernier objet de croyance, *la communion avec M. la Tour-du-Pin*, eſt le plus important dans l'affaire préſente, & qu'on ne ſauroit aſſez vous l'inculquer; je vous l'expoſerai encore ſous différens rapports, afin que vous ſentiez bien fortement combien il vous importe d'en acquérir la parfaite connoiſſance, pour vous attacher à lui ſans reſtriction & ſans réſerve.

Ce que je vous en dirai fera le ſujet du ſecond point de mon avertiſſement.

SECOND POINT.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Qu'eſt-ce que le ſchiſme? Juſqu'où faut-il porter la diviſion pour conſommer le ſchiſme? Les nouveaux Évêques, & ceux qui ſuivent leur communion ſont-ils ſchiſmatiques? Voilà ce que je vais vous expoſer.

Qu'eſt-ce que le ſchiſme?

L'unité étant une des plus belles qualités de l'Égliſe, puiſque par elle tous les membres qui la compoſent reſtant unis, font ſa beauté & ſa force invincible; il s'enſuit que quiconque ſe ſépare & viole cette unité, fait une ſciſſion ou un ſchiſme.

Le ſchiſme ſera donc une ſéparation d'avec le corps de l'Égliſe. (*)

Cette ſéparation, dit l'auteur du traité du ſchiſme, p. 2, eſt cauſée par l'orgueil d'un ou de pluſieurs membres qui refuſent de ſe ſoumettre

(*) M. le vicaire épiſcopal diſtingue entre ſchiſme réel & ſchiſme perſonnel. Mais y gagnera-t-il quelque choſe pour colorer le ſien? Nullement: Méléce & Paulin étoient non-ſeulement unis avec le pape, mais encore avec l'Égliſe univerſelle, comme on le verra. M. le vicaire épiſcopal ne peut donc s'autoriſer du ſchiſme d'Antioche. Une telle prétention ſuppoſeroit, ou une grande ignorance, ou une inſigne mauvaiſe foi.

à l'autorité de l'Égliſe, en des points néceſſaires pour conſerver l'unité.

Les liens qui attachent tous les fidèles à l'Égliſe, ſont, la profeſſion de la même foi, la participation aux mêmes ſacremens, la ſoumiſſion aux paſteurs légitimes & ſpécialement au pape, premier vicaire de J. C. ſur la terre : qui rompt ces liens, ſe ſépare viſiblement, & forme, diſons-le encore, un ſchiſme.

Le ſchiſme ſe conſomme, ou par l'héréſie formelle qui, en diviſant l'unité de la même foi, rompt le nœud le plus ſacré qui nous attachoit à l'Égliſe, ou par un eſprit de révolte & de déſobéiſſance ; lorſque, en ſecouant le joug de la ſoumiſſion due à l'autorité eccléſiaſtique, *laquelle réſide principalement dans le ſouverain pontife*, on coupe la communication entre les membres & le chef, entre le ruiſſeau & la ſource.

» L'unité de l'Égliſe, dit S. Thomas, conſiſte 22. queſtion
» en deux choſes ; dans l'union des membres 39. art. 3.
» de l'Égliſe entre eux, & dans la ſubordination
» de tous ces membres à un chef. Ce chef
» eſt le ſouverain pontife, tenant ici-bas la place
» de J. C. Ceux-là donc qui ne voudront pas
» communiquer avec les membres qui lui ſont
» ſoumis, ſeront ſchiſmatiques. »

Vous voyez à préſent, chers catholiques, ce que c'eſt que cette ſubordination aux paſteurs

légitimes : elle eſt ſi néceſſaire pour conſerver l'unité, que deux évêques occupant le même ſiége, y ſont un ſchiſme (*); parce que, ne pouvant y avoir qu'un ſeul paſteur légitime, la partie du troupeau qui adhère au faux paſteur, ſe trouve être ſchiſmatique.

Qui des deux, de M. la Tour-du-Pin, ou de M. Barthe occupant le ſiége d'Auch, ſera le vrai paſteur? Il ne vous eſt pas difficile de le décider, d'après ce que vous avez entendu (**) & ce que vous entendrez encore; il vous ſera d'autant moins difficile, que vous ſavez que M. Barthe, outre qu'il vient par les hommes & non par l'Égliſe, & qu'il occupe un ſiége qui n'eſt pas vacant, n'a pas voulu s'en tenir à la déciſion du pape, qu'il a mépriſé la voix de Pierre, qu'il a foulé les bulles des 10 mars & 15 avril; que non-ſeulement il a foulé la bulle doctrinale du 10 mars, mais encore que, ſe voyant déclaré ſuſpens de toutes les fonctions de ſon ordre par celle du 15 avril, il s'eſt porté, contre le ſaint ſiége, à des extrémités ſi indécentes, à des injures ſi atroces, que les cœurs les moins ſenſibles en ont été révoltés.

Pour vous convaincre de la vérité que j'avance,

(*) Traité du ſchiſme, pag. 3.

(**) Ici il faut rappeler tout ce que nous avons dit ſur l'intruſion de M. Barthe.

veuillez jeter un coup d'œil ſur ce que j'ai extrait (*) de ſon *inſtruct. paſtor.*, p. 52.

Croyant faire accroire qu'il ne ſauroit être atteint par la cenſure de la bulle du 15 avril, que M. Barthe ne diſe pas, p. 80, *inſt. paſt.*, que » ce bref n'étant point dogmatique (ce qu'on » ne lui conteſte point) & que ne portant que » ſur un jugement des perſonnes & ſur des » faits perſonnels, il ne ſauroit être condamné, » puiſque l'Égliſe en corps ne jouit pas du » don de l'infaillibilité dans les condamnations » perſonnelles, & que ce n'eſt qu'en ce qui » concerne le dogme, qu'elle eſt favoriſée de » l'aſſiſtance précieuſe du Saint-Eſprit. »

Nous ſavons comme lui, & lui avouerons, que l'Égliſe n'eſt par infaillible ſur les faits perſonnels; mais nous ſavons auſſi, & nous confeſſons hautement, que lorſque les faits perſonnels ſont tellement liés avec les faits dogmatiques; ou lorſque les auteurs d'une doctrine fauſſe &

(*) » Un pape, grand Dieu! ſe feroit-il rendu coupable » d'une perfidie, d'une impiété, d'un ſacrilège de cette » conſéquence? Ce premier bref (pag. 79) eſt un ouvrage » d'iniquité: c'eſt un amas d'abſurdités, d'inepties, un tas de » calomnies affreuſes, des mutilations frauduleuſes. Le ſecond » bref qui porte ſur cet affreux aſſemblage, eſt également digne » de notre mépris: il eſt entaché d'impoſture, ſouillé d'une » calomnie atroce, palpable, groſſière, &c. »

Je m'arrête; mais par ce noble & charitable début, jugez, meſſieurs, du reſte, & de ſon exécrable auteur.

hérétique ſont tellement connus & en même temps ſi obſtinés, que, malgré les repréſentations, ils perſiſtent toujours, la condamnation de la doctrine, ſur laquelle l'Égliſe prononce infailliblement, entraîne en même temps la condamnation sûre & infaillible des (*) perſonnes qui la ſoutiennent & qui y perſévèrent.

(*) Si M. le vicaire épiſcopal, qui ne s'élève pas avec moins d'aigreur que ſon maître contre le pape, vouloit peſer la doctrine des faits perſonnels dont il parle *dans ſa guériſon*, il verroit déjà combien il a à ſe répentir d'avoir produit un tel ouvrage : il verroit que les évêques catholiques d'Antioche ne différant pas par le dogme, ne furent point condamnés par le pape ſur des faits perſonnels. Comment l'auroient-ils été, puiſqu'au contraire le pontife romain, quoi qu'en diſe M. le vicaire épiſcopal, confirma leurs ordinations, déjà réputées légitimes par le concile d'Alexandrie ?

Ce qui a fait tomber M. le vicaire épiſcopal dans de grands écarts, c'eſt, 1° de comparer S. Méléce à M. Barthe, relativement à ſon ordination : 2°. relativement à ſon élection, faite par les ariens & les catholiques : 3°. la prétendue communication des ariens & des catholiques.

Si M. le co-évêque pèche par mauvaiſe foi, comme je le crains bien, qu'il ſoit livré à ſon eſprit privé & à la juſtice de Dieu ; s'il péche par ignorance, je lui dirai qu'Euſtache étoit mort lorſque S. Méléce occupa le ſiége d'Antioche. Point donc de comparaiſon entre S. Méléce & M. Barthe, puiſque le premier n'étoit point intrus, & que celui-ci l'eſt, comme l'on voit évidemment.

2°. Les ariens concoururent ſans doute à l'élection de S. Méléce : mais M. le vicaire épiſcopal doit ſavoir comment ils y concoururent ; il doit ſavoir leur ruſe, leur fineſſe, leur faux ſemblant de profeſſer la foi de Nicée pour concourir ;

Eh !

Eh ! ſi cela n'étoit pas ainſi, l'Égliſe n'auroit donc jamais pu condamner aucun hérétique ? elle n'auroit jamais eu un tribunal ? J. C. ne lui auroit donc pas donné le pouvoir de lier & de délier, le pouvoir de juridiction que vous avez reconnu vous même dans pluſieurs de vos

Horrible doctrine de M. Barthe.

---

croyant que bientôt après S. Méléce prendroit leur parti. La réſiſtance que fit S. Euſèbe pour remettre l'acte d'élection, démontre cette mauvaiſe foi des ariens.... ſon offre de ſe laiſſer couper, non-ſeulement un poignet, s'il ne le remettoit pas, ainſi qu'il en fut menacé par l'empereur, mais encore les deux, ſi on le vouloit.... Cette fermeté, dis-je, de S. Euſèbe, démontre encore la vérité que j'avance (M. le vicaire épiſcopal s'eſt bien gardé de parler de ce grand trait, qui eſt pourtant dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, à la ſuite de ce qu'il nous a dit ſur l'élection de Méléce.... Il avoit ſes raiſons) dans ma réponſe directe : je porterai le flambeau dans tous ces faits, qui ne ſerviront pas peu à faire connoître M. le curé de Saint-Jean-Poutge.

3°. Quant à la communication des ariens & des catholiques, M. le vicaire épiſcopal ſe contredit dans ſa guériſon ; tantôt il les fait communiquer, tantôt il les fait entièrement oppoſer les uns aux autres. Au fond, il eſt faux que les euſtathiens communiquaſſent avec les méléciens, ni ceux-ci avec ceux du parti de Paulin ; & les tous, différens quant aux faits perſonnels, ne voulurent jamais communiquer avec les ariens, avec qui ils différoient ſur le dogme.

L'ouvrage de M. le vicaire épiſcopal ſe trouve réfuté par cette réponſe péremptoire. On y voit bien clairement que le ſchiſme d'Antioche, loin de lui être favorable, l'anéantit & l'atterre, puiſqu'il n'y a aucune ſimilitude entre les évêques d'Antioche & nos conſtitutionnels ; les premiers étant dans la communion du pape & de l'Égliſe univerſelle, & ceux-ci étant rejetés & par l'Égliſe univerſelle & par le pape.

écrits ? il ſeroit donc faux que J. C. eût donné à ſes apôtres le même pouvoir qu'il avoit reçu de ſon père céleſte ?

Que d'écarts en peu de lignes ! quelle ignorance, ou quelle inſigne mauvaiſe foi ! Tous les hérétiques, M. Barthe, condamnés depuis le premier concile juſqu'à celui de Trente, euſſent pu tenir le même langage que vous ! Dès-lors, où ſeroit, je vous prie, l'Égliſe ? O honte ! ô crime ! Comment pourroit-on ſuivre la communion d'un tel homme !

DEUXIÈME PROPOSITION.

Juſqu'où faut-il porter la diviſion pour être ſchiſmatique ? Les nouveaux Évêques & ceux qui ſuivent leur communion, le ſont-ils ?

Toute diviſion qui arrive dans l'Égliſe n'eſt pas un ſchiſme : » On a vu (dit l'auteur du » traité du ſchiſme, pag. 6) des ſaints diſputer » entr'eux avec chaleur ; mais la charité étoit » des deux côtés. Il eſt néanmoins facile & » dangereux de s'y méprendre. Tous ceux qui » font ſchiſme ſe flattent de n'en point faire ; » & il y a long temps qu'ils ſont ſéparés de » l'Égliſe, qu'ils ſe perſuadent encore & tâchent » de perſuader aux autres qu'ils y demeurent » attachés. »

Avis à M. le premier vicaire épiſcopal.

Par quelle voie connoîtrons-nous, dans l'affaire préſente, ceux qui ſe flattent de ne point faire

ſchiſme, & qui tâchent de perſuader aux autres qu'ils demeurent attachés à l'Égliſe romaine? Voilà ce qu'il eſt important de connoître.

Première Règle.

» Perſonne ne révoque en doute que des » évêques ou autres qui réſiſtent opiniâtrement » à une déciſion *faiſant loi* dans l'Égliſe, ne » ſoient ſchiſmatiques. » Traité du ſchiſme, p. 7.

Deuxième Règle.

» Il n'eſt pas moins évident qu'ils ſont encore » ſchiſmatiques ſi, n'accordant au ſaint ſiége » qu'une vaine primauté de nom, ils refuſent de » reconnoître ſa juridiction dans toute l'Égliſe. » Ibidem.

Les héréſies & les ſchiſmes, dit S. Cyprien, ſont uniquement venus de ce qu'on n'obéit pas au pontife du Seigneur, & qu'on ne fait pas réflexion qu'il y a dans l'Égliſe un pontife qui fait, pour un temps, la fonction de juge à la place de J. C. Ep. 55. ad Cornel. n. 6.

Qu'on décide à préſent ſur ces deux règles (on en laiſſe pluſieurs autres; celles-là ſont ſuffiſantes) ſi M. Barthe & ſes partiſans ſont ſchiſmatiques; M. Barthe, qu'on voit non-ſeulement égaler les évêques au pape, les prêtres aux évêques, mais encore mépriſer & fouler l'autorité- M. Barthe & ſes partiſans ſont hérétiques & ſchiſmatiques.

d'un des plus célèbres conciles (Latran) (*); M. Barthe, qu'on voit non-seulement refuser au pape *une primauté de juridiction dans toute l'Église*, quoiqu'il soit le chef suprême sur lequel J. C. a fondé son Église, quoiqu'il doive paître les rois & les peuples, les pasteurs & les troupeaux ; mais encore la lui refuser cette juridiction avec un mépris, avec une hauteur bien affligeante. (**)

Langage des schismatiques & des hérétiques.

Mais, dira-t-il, la crainte du schisme n'est ici qu'une vaine terreur. Le pis qui puisse arriver est, que Rome se sépare de nous; mais quand elle voudroit se séparer, nous ne nous séparerions pas d'elle : » Si donc, entraîné, s'écrie M. Barthe, » par des conseils perfides, le chef visible des

Inst. past., pag. 78.

(*) Voyez son mandement du 9 février, art. conc. de Latran. Bientôt nous développerons ce mystère d'iniquité.

(**) » Le pape fût-il l'auteur de ce bref perturbateur, nous » ne pouvons nous dispenser de dire, 1°. que Pie VI étoit » sans pouvoir : 2°. que son jugement est un renversement de » toutes les formes : 3°. que c'est le violement le plus marqué » des préalables les plus essentiels.

» Oui, le pape n'a aucune autorité de prononcer des censures » contre nous. Son pouvoir de première instance ne s'étend » que sur les évêques d'Italie : bien moins peut-il donc nous » infliger une peine aussi rigoureuse que celle *de la suspense de* » *toutes les fonctions de notre caractère sacré* ». Instruct. past., pag. 81 & pag. 79. » Ce bref perturbateur portant donc sur » un affreux assemblage, doit être rejeté avec mépris & » indignation, &c. »

» paſteurs *oſoit tenter* de nous chaſſer de ſon » bercail, fils légitime & ſoumis de ce père » commun, pourrions-nous être privé de la » portion légitimaire de ſon ſaint héritage ? » toujours collé ſur ſon ſein paternel, le ſerrant » de nos bras, & preſſant vivement notre cœur » filial contre le ſien, auroit-il la barbarie ou » même *le pouvoir* de nous en arracher ? »

» Sifflement trompeur du ſerpent ! s'écrie » l'auteur du traité du ſchiſme. N'eſt-ce donc » pas ſe ſéparer du ſaint ſiège, que de ſe révolter » avec inſulte contre ſes plus ſolemnelles (*) » déciſions ? Luther ne proteſtoit-il pas qu'il » demeuroit attaché à l'Égliſe romaine pendant » qu'il en combattoit la foi avec une aigreur » révoltante ? N'y avoit-il pas de ſchiſme, parce » que c'étoit le pape qui le ſéparoit même en » première inſtance ? Les manichéens, les » pélagiens, en combattant les dogmes de » l'Égliſe, ne s'efforçoient-ils pas de lui » demeurer unis & de ſe cacher dans ſon ſein ? » En furent-ils pour cela moins retranchés ? »

Les hérétiques ont toujours voulu ſe cacher dans le ſein de l'Égliſe catholique.

Mais connoiſſez ici toute la duplicité de M. Barthe. D'un côté, il déclare poſitivement qu'il veut reſter attaché *à la chaire de Pierre ; à cette ſource de l'unité catholique, à ce centre*

Inſt. paſt., pag. 78.

(*) Les bulles du pape font loi dans l'Égliſe. (Voyez ma réponſe théologique, art. bulles.)

d'où partent & où ſe réuniſſent tous les rayons... que ſa droite lui tombera plutôt que d'oublier ce ſiége tant célébré par les pères..... que ſa langue demeurera collée au palais de ſa bouche deſſéchée, ſi jamais il profère rien qui n'exprime pour lui (le ſiége) *le plus tendre dévouement, l'obéiſſance la plus filiale.....* Il déclare que le pape a non-ſeulement *la primauté d'honneur, mais encore de juridiction dans toute l'Égliſe... qu'il eſt le chef viſible..... qu'il donne à ſes calomniateurs le défi le plus formel de rien trouver, ni dans ſes enſeignemens théologiques, ni dans ſa lettre au ſaint père, du dix des calandes d'avril, qui démente ce qu'il oſe renouveler ici; qu'il donne le défi le plus formel de rien trouver, ni dans aucun de ſes propos, ni écrits qui ſoit diſſemblable de cet enſeignement irreprochable & continu; lequel enſeignement ne peut être qu'un bien sûr garant de la ſincérité de ſes ſentimens envers le ſaint pontife.* D'un côté, diſons-le encore, M. Barthe vous déclare cela; & de l'autre, dans le même inſtant, il s'élève avec une hauteur inſupportable contre ce ſaint pontife, à qui il vient de jurer le dévouement le plus parfait, la tendreſſe la plus filiale : il déclare que *ſes brefs ſont un ouvrage d'iniquité, un amas d'abſurdités, d'inepties, un tas de calomnies affreuſes, de mutilations frauduleuſes des textes ſacrés, un dénaturement*

Inſt. paſt., p. 78.

Ibid. p. 79.

combiné des monumens de la ſainte tradition, un ouvrage qui feroit la honte & l'opprobre du dernier des écrivains. Il déclare *que le pape eſt caduc, preſque imbécille, un avare perſonnellement intéreſſé dans les cauſes perſonnelles*, &c. Inſt. paſt., pag. 80.

Ouvrez donc les yeux vous tous qui ſuivez ſa communion; voyez les horribles variations de cet homme! voyez ſa fureur ou ſa démence! ouvrez les yeux; & après avoir vu, dans le même inſtant, la ſoumiſſion & la révolte, l'arrogance & l'audace, jugez vous-mêmes s'il s'eſt ſéparé, & ce à quoi s'expoſent ceux qui, quittant M. la Tour-du-Pin, auroient la témérité de le ſuivre. Horribles variations de M. Barthe.

Après vous avoir fait connoître la néceſſité de communiquer avec le ſaint ſiége, vous ne devez pas trouver ſurprenant que M. Barthe ſe ſoit élevé avec autant de fureur contre le pape! Mais élevons un ſecond voile, & nous ſaurons parfaitement s'il eſt digne d'être appelé le bon paſteur, & d'être reconnu pour tel par des tendres brebis.

Son portrait frappé, *même à grands traits*, vous fera juger encore qui, des prêtres perſécutés ou de lui, mérite le plus les qualifications affreuſes qu'il ſe permet contre eux dans ſon mandement du 9 février 1792; qualifications qui ne tendent à rien moins qu'à enflammer de plus en plus un peuple ſi abuſé, & à les faire devenir les triſtes victimes de ſa fureur.

Portrait de M. Barthe.

» Un homme qui ayant osé mépriser si » souverainement la Divinité, jusqu'à mettre à » côté de la croix adorable la statue d'un impie » qui sera à jamais l'exécration des siècles » futeurs..... qui ayant osé mépriser si » souverainement J. C., son incarnation, sa » mort; jusqu'à dire que son évangile étoit » resté imparfait jusqu'à ce que la constitution » française en est devenue le complément..... » que cette constitution étoit aussi immuable » que la Divinité..... qu'à peine elle avoit » coûté une goutte de sang..... un homme

Mandement du 17 octobre 1791.

» qui *se traînant dans la poussière virulente des* » *clubs*, appelle, tous les soirs, dans cet antre » infernal, la sédition & la guerre..... demande

Séance du soir 6 mars.

» des piques *à la Carra*, *offre à cet effet ses* » *matières ferrugineuses*.....

» Un homme, un évêque qui, les mains » teintes du sang de tant de brebis, oseroit » vous inviter, au nom du Dieu de paix, d'aller

Mandement du 9 février 1792.

» vous laver dans la piscine mystérieuse, d'aller » vous désaltérer dans les fontaines salutaires » de la pénitence.... un tel homme, messieurs, » vous feroit-il horreur? eh bien, cet homme-là, » cet évêque, est M. Barthe! c'est lui qui a » osé avancer, dire, écrire ces horribles impiétés, » & qui, après, d'un air de triomphe, ose

» s'écrier qu'il vient *pour vous enfanter, pour* Mandemens
» *vous régénérer.* » (*) du 9 février
1792.

Mais combien ſon caractère de faux paſteur vous paroîtra-t-il encore frappant, lorſque vous verrez l'inſigne mépris qu'il fait du concile de Latran, de ce concile ſi ſolemnel; lorſque vous verrez ſon inſigne variation dans laquelle ſon apoſtaſie l'a forcé de ſe jeter!

Sa fureur s'enflammera ſans doute; mais ſans ſonger à ce qu'il mérite, occupé ſeulement de ce que méritent les myſtères qu'il profane & les conciles qu'il mépriſe, je rétablirai la vérité dans ſes droits, je vengerai l'Égliſe des horribles attentats de ce violent homme; & pour l'amour des infirmes, que ſes dangereuſes nouveautés pourroient ſéduire, je le mettrai encore devant leurs yeux, afin que, connoiſſant ſon hypocriſie, & ſa fauſſe apparence de révérer des myſtères qu'il ne croit pas, ils ſe fortifient en leur foi, & ſe conſervent.

(*) M. le premier vicaire épiſcopal ne ceſſe de comparer M. Barthe avec S. Méléce (Notez que, d'après lui-même, Euſtathe étoit mort lorſque S. Méléce fut élu) & de nous faire entendre que nous devrons le faire canoniſer, pag. 8, 13, 15: *riſum teneatis, amici.* En vérité, ſi, comme il le dit, pag. 2 & 4 de ſa prétendue guériſon du ſchiſme, la ſainteté des miniſtres eſt un caractère de la vraie religion, je penſe qu'il aura aſſez de peine pour fonder ſa nouvelle égliſe, prouver qu'elle eſt la véritable, & que ſon chef doit être canoniſé.

TROISIÈME POINT.

A préſent, meſſieurs, que vous connoiſſez les caractères des vrais & faux paſteurs, que vous avez vu évidemment que M. Barthe eſt du nombre de ces derniers, puiſqu'il eſt établi par les hommes, & non par J. C..... qu'il eſt ſans autorité, ſans juridiction, *ſuſpens de toutes les fonctions de ſon ordre* avec tous les prêtres qui ſuivent ſa communion.... à préſent, dis-je, que vous avez vu tout cela, que devez-vous faire dans ce temps paſchal & dans le temps à venir, ſuppoſé que le Seigneur ne s'appaisât point dans ſa colère, & qu'il permît dans ſa juſtice que le ſchiſme & l'héréſie frappaſſent encore ce royaume ?

Voilà ce que je vais vous expoſer.

PROPOSITION UNIQUE.

Peut-on recevoir les ſacremens des Prêtres ſchiſmatiques & hérétiques ? Non, on ne le peut point.

On ne doit point communiquer avec les ſchiſmatiques, ſous aucun rapport, dans les choſes ſaintes.

Communiquer dans les choſes ſaintes avec les ſchiſmatiques, eſt un des plus grands péchés de ſcandale ; car outre le danger d'être bientôt perverti, on donne occaſion de croire que l'on a les mêmes ſentimens que ceux que l'on fréquente ; c'eſt s'expoſer d'ailleurs au danger de perdre la

foi en leur donnant sa confiance, ce qui est un nouveau péché.

D'où tirai-je une telle doctrine ?

De l'ordre même du Seigneur à Moïse, de séparer le peuple des tentes des prêtres schismatiques, *Coré*, *Dathan & Abiron*. » Séparez-» vous des tentes de ces hommes impies ; » prenez garde de toucher à aucune chose qui » leur appartienne, de peur que vous ne soyez » enveloppés dans leurs péchés. » N°. 16. 26.

Les saints de la nouvelle loi ont-ils suivi ce précepte ? Beaux traits, qui démontrent qu'on ne doit pas communiquer avec les schismatiques.

Oui. S. Hermenigilde, dit l'auteur du traité du schisme, aima mieux perdre la couronne & la vie, que de recevoir l'eucharistie de la main d'un évêque arien. Le roi son père ne demandoit de lui que cette complaisance ; le saint la jugeant criminelle, choisit la mort, & l'Église l'a mis au nombre de ses plus illustres martyrs.

S. Satyre, frère de S. Ambroise, échappé d'un naufrage, demanda le baptême. Mais ayant appris que l'évêque du lieu & son clergé étoient schismatiques, il aima mieux différer de recevoir un sacrement si nécessaire, & s'exposer de nouveau aux dangers de la mer. Ambr. de excſſ. fratris ſui, c. 2.

Le saint homme Antiochus, élu évêque de Samosate, étoit déjà prosterné pour recevoir l'ordination, lorsqu'ayant apperçu Jovinien qui se préparoit à lui imposer les mains, il les lui Theodoret, l. 4, c. 15.

repouſſa avec indignation, parce qu'il avoit communiqué avec les ariens.

Mat. 18. 17. Jean 2. Epit. 11. Cort. 5. 11.

L'hiſtoire eccléſiaſtique, meſſieurs, eſt pleine de pareils traits (*). Et certes! puiſque J. C. nous ordonne de traiter comme un païen celui qui n'écoute point l'Égliſe.... que S. Jean ne nous permet pas de le ſaluer.... que S. Paul nous défend de manger avec les pécheurs publics, nous ſeroit-il permis de communiquer dans les choſes ſaintes, avec des hommes déjà condamnés, de nous aſſeoir avec eux à la table du Seigneur, & de recevoir, par leur miniſtère de mort, la nourriture de nos ames?

N°. 16.

Non: aſſurés de trouver la mort avec eux, nous devons nous ſéparer des tentes de ces rebelles, & nous bien garder de toucher à aucune choſe qui leur appartienne.

Quand Jéroboam défendit d'aller à Jéruſalem pour ſacrifier, & qu'il fit dreſſer des autels à

(*) M. le vicaire épiſcopal ne veut pas, dit-il pag. 3, nous aſſommer tout-à-coup; mais avec ſa guériſon du ſchiſme, puiſée dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, il veut embaumer nos plaies, & nous ſoigner avec patience.

Pauvre vieillard! hélas! trop digne de compaſſion, ayez pitié de vous-même & de votre ame! liſez, reliſez l'hiſtoire eccléſiaſtique dans un véritable eſprit de découvrir la vérité, & vous verrez combien votre miſère eſt grande, & votre égarement profond.

O juſtice de Dieu! qu'eſt-ce que l'homme quand il eſt livré à lui-même!

Dan & à Bethel, ſept mille juſtes ne fléchirent pas le genou devant Baal ; ils prioient dans leurs maiſons, adorant le vrai Dieu. Quand tout le monde, dans ſa tribu, alloit encenſer les veaux d'or, le ſaint homme Tobie étoit le ſeul qui les fuyoit, & alloit adorer le Seigneur à Jéruſalem. Les diſciples de la nouvelle loi ſeront-ils plus indifférens & plus groſſiers, lorſque le légiſlateur a réglé, du même jour, le ſort des païens, des publicains & des rebelles ?

Inſtruct. de M. l'évêque de Blois, p. 117.

Remontant à des temps plus récens, voudront-ils ne pas imiter l'héroïque fermeté des premiers chrétiens à ne pas communiquer avec tous ceux qui, rompant l'unité, devenoient ſchiſmatiques ? Les fidèles d'Alexandrie (*) & de Conſtantinople nous ont laiſſé, meſſieurs, de grands exemples. Connoiſſant leur réſiſtance, pourriez-vous ne pas vous efforcer d'acquérir la même gloire & partager leur triomphe ? Nous voilà peut-être arrivés à ce temps, où il faudra réſiſter juſqu'au ſang. Pourquoi, diſciples du même Dieu, n'aurions-nous pas la même foi, le même courage ? pourquoi ne nous écrierions-nous pas

(*) Que deviendra à préſent la guériſon du ſchiſme de M. le vicaire épiſcopal ? que deviendra-t-elle d'après ces grands traits, puiſés dans le même auteur qu'il nous a cité, & qu'il dit être, pag. 3, un vaſe précieux qui renferme mille beaumes ſpécifiques pour la guériſon de toutes nos plaies douloureuſes ? « Ames ſimples ! réfléchiſſez-y » ! Pag. 7.

avec les disciples d'Athanase & de S. Chrysostôme :

Ath. orat. contra arian. » frappez, frappez comme il vous plaira ; » nous n'entrerons pas dans la communion des » hérétiques ? »

M. de Blois, p. 118. Élèvons-nous donc, messieurs ; & à défaut de temple particulier, prions en secret dans les souterrains, ou dans le grand temple de l'univers, sous la voûte des cieux, au milieu des campagnes, comme l'on faisoit à Constantinople pendant l'intrusion d'Arsace. (*)

Ne pouvant sacrifier à Jérusalem, gardons-nous d'aller à Samarie. A l'exemple de Daniel, de nos maisons, où reposera l'esprit de Dieu, élèvons les mains vers le ciel : le Seigneur, qui ne demande pas l'impossible, sera satisfait de la pureté de notre cœur, & acceptera notre offrande.

Ibid. p. 111. C'est un crime d'abandonner son temple lorsqu'il est accessible, & c'est un crime de le

(*) Singulière variation du pauvre vicaire épiscopal. D'un côté, pag. 7, il nous dit avec raison, que des catholiques & ariens ne voulurent jamais se réunir ; qu'aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoius, arien, ni les eustathiens avec les méléciens, ni ceux-ci avec les ariens ; & de l'autre, même page, à la note, il nous dit qu'ils se sanctifioient les uns par les autres, les catholiques d'Antioche par les ariens, & ceux de Milan par l'hérétique Auxene : & pour que nous ne perdions pas sa doctrine de vue, il nous recommande d'y réfléchir. » Ames simples, dit-il, réfléchissez-y » ! pag. 7, à la note : ames fortes, vous dirai-je, connoissez cet homme ! ames simples, méfiez-vous de ce mercénaire !

fréquenter lorſqu'il eſt entre les mains des prêtres de Dajon. J. C. a établi des ſignes ſenſibles, canaux ordinaires de ſes grâces ; mais ces grâces, ne les verſera-t-il pas d'une autre manière dans vos ames ? ſera-t-il moins avec vous, dans les priſons & dans les exils, que lorſque vous étiez réunis pour le prier ſelon les convenances & ſelon ſes ordres ?

Non, je vous le répète, hors Jéruſalem, tout eſt miniſtère de mort : point de grâce, point de ſalut. (*)

Évitez donc ces prêtres ſchiſmatiques : au lieu de véritables remèdes, ils n'ont, ſoyez-en sûrs, que des poiſons brûlans à vous offrir.

Ne vous laiſſez pas ſurprendre : lorſqu'ils vous diſent qu'entre eux & nous il n'y a pas de diſſidence, que les offices ſont les mêmes, que

---

(*) Autre variation de M. le co-évêque. D'un côté, pag. 4, ce bonhomme nous dit que la ſainteté des mœurs eſt le caractère de la vraie religion : ce qui eſt faux, puiſque J. C. lui-même nous dit d'obſerver ce que les ſcribes & les phariſiens, *aſſis ſur la chaire de Moïſe*, nous diſent, mais de ne pas faire ce qu'ils font : de l'autre, pag. 7, s'avouant implicitement ſchiſmatique avec M. Barthe, il dit, en exhortant les catholiques de ſe réunir avec les hérétiques, *que les élus ſe ſauvent par le miniſtère des réprouvés.*

Si M. le vicaire épiſcopal, par le mot *réprouvés*, a voulu dire réprouvés non ſchiſmatiques, *mais aſſis ſur la chaire de Moïſe ou de vérité*, il a raiſon ; mais il ſe contredit. S'il a voulu dire, par le miniſtère des réprouvés ſchiſmatiques, il avance une héréſie, & ſe contredit encore : » Ames ſimples ! réfléchiſſez-y ! »

les meſſes ſe célèbrent, que les ſacremens s'adminiſtrent comme auparavant ; de pareils diſcours ne ſont que la voix déguiſée des loups qui s'enveloppent de la peau des brebis : mais fuſſent-ils ſincères, ils ne doivent nullement vous raſſurer. Quand ceux qui les tiennent ſeroient en effet d'accord avec nous ſur le dogme (ce qui n'eſt pas, ainſi que nous l'avons démontré) ils n'en ſeroient pas moins ſchiſmatiques, puiſqu'ils ne reconnoiſſent pas dans le pape l'autorité de juridiction. Et s'ils diviſent l'Égliſe, continue l'auteur du traité du ſchiſme, quand bien même ils auroient prouvé la catholicité de leur foi, nous leur dirions encore ce que S. Auguſtin diſoit aux donatiſtes : » Vous êtes avec nous » au baptême, au ſymbole, & aux autres » ſacremens, mais en l'eſprit d'unité dans le » lieu de paix ; en un mot, dans l'Égliſe » catholique, vous n'êtes pas avec nous. »

Traité du ſchiſme, p. 4.

Aug. ep. 93. advine.

Les nouveaux paſteurs, tout ſchiſmatiques qu'ils ſont, offrent, il eſt vrai, le même ſacrifice ; mais, nous le répétons d'après un illuſtre évêque, » l'autel ſur lequel ces prêtres ont la témérité » d'offrir ce redoutable ſacrifice, eſt un autel » adultère, & il n'eſt point permis de l'entourer. » ..... Sans doute, quelque grande que ſoit » l'indignité de ces prêtres prévaricateurs, quand » ils accompliſſent tout ce que le Seigneur a com- » mandé, ce Dieu Sauveur, fidèle à ſa parole, » deſcend

M. de Boulogne, p. 25.

» descend sur l'autel entre leurs mains ; mais pour
» être présent, il n'est point avec eux, il est
» contre eux & contre ceux qui les accom-
» pagnent : il ne vient point comme un roi
» plein de douceur répandre les trésors de sa
» miséricorde ; il vient comme un juge transporté
» de colère, contre des rebelles qui le font
» servir à leurs iniquités. »

Et en effet, dirons-nous après S. Cyprien, » quels sacrifices croient célébrer ces rivaux » des prêtres ? pensent-ils que J. C. soit » avec eux, lorsqu'ils sont assemblés, eux qui » s'assemblent hors de son Église ? » (*)

S. Cyp., l. de unitate eccl. cat.

(*) Répondez à présent, indocte vieillard, vous qui prétendez que tout est bon, juste, saint dans une église même schismatique ; vous qui prétendez (pag. 18, guér. du schisme) que rien n'est nul ni sacrilège dans M. Barthe, quoique le pape & toute l'Église gallicane le rejètent ; répondez. (Ici va se détruire encore le système de M. le vicaire épiscopal.)

S. Jean Chrysostôme n'étoit ni profane, ni sacrilège. S. Méléce, S. Flavien ne l'étoient pas plus, parce que, ainsi que Paulin & les autres évêques catholiques d'Antioche, ils avoient la confirmation & la communion du pape Damase. Si vous aviez lu attentivement les pages 44, 45 & 46 du 3e. volume de M. Fleury, que vous nous citez, & *avec lequel vous voulez nous guérir*, ou vous n'auriez pas écrit tant d'erreurs, ou, le faisant contre votre conscience, & rapportant les pages dénommées, vous auriez mis vos lecteurs à même de juger la cause agitée, & de vous connoître.

Ils auroient vu, par la lettre du concile d'Alexandrie à l'Eglise d'Antioche, combien ce que je dis est frappé au coin de la vérité, & combien vous êtes ignorant ou de bien mauvaise foi.

» Recevez, est-il dit dans cette lettre, tous ceux qui voudront

En voilà assez pour le sacrifice de la messe, pour vous faire sentir combien peu vous devez faire la pâque avec eux.

Quant au sacrement de la pénitence, ils ne peuvent l'administrer validement : » Le ministère » de la reconciliation par lequel nous pouvons » rentrer en grâce avec Dieu, après que nous » avons eu le malheur d'allumer sa colère par » nos infidélités, n'est pas confié à tous ceux » qui sont revêtus du sacerdoce : comme cette » reconciliation doit s'opérer par forme de » jugement, il faut que le ministre qui s'assied » sur le tribunal, ait une véritable juridiction sur » les fidèles qui y ont recours ; sans cette

Inst. past. de M. de Boulog., p. 27.

» avoir la paix avec vous, principalement ceux qui s'assemblent » dans la Palée ; c'étoit le parti de Méléce : recevez aussi » ceux qui quittent les ariens, & unissez-les à nos chers frères » qui suivent Paulin, sans leur demander autre chose que d'ana- » thématiser l'hérésie arienne & de confesser la foi de Nicée. » Tel est le sentiment & l'ordre *de l'Église de Rome*, qui approuve » cette conduite. »

Que tel fut le sentiment & l'ordre de l'Église de Rome. M. Fleury le rapporte de suite à la pag. 46, où il fait mention de la lettre du pape Libere aux évêques d'Italie.

Nous avions donc raison de dire que ces évêques d'Antioche, Méléce & Paulin, étoient évêques légitimes, & leurs messes bonnes, saintes, agréables, parce qu'ils étoient dans la communion du pape ; tout comme nous avons raison de soutenir que vos sacrifices sont impurs & criminels, parce que vous êtes des schismatiques hors de la communion du chef de l'Église. Valoit-il bien la peine de faire distribuer cette guérison du schisme, au club d'Auch, le 14 février 1792, & de l'envoyer, à grands frais, dans le département ! ! !

» juridiction, l'abſolution qu'il prononce n'eſt » d'aucun poids. En vain prétend-il remettre » les péchés ſur la terre ; J. C. ne les remet » pas dans le ciel : en vain prétend-il délier » ſur la terre ; J. C. ne délie pas dans le ciel. » Or, cette juridiction ſi indiſpenſable, vos » paſteurs ne l'ont pas ; elle ne peut ſe » communiquer qu'à ceux qui entrent par la » porte dans le bercail : & nous vous avons » fait voir qu'ils y ſont montés par un autre » endroit. Si donc ils oſent s'aſſeoir dans le » ſacré tribunal, pour y entendre l'aveu de vos » fautes, & vous dire qu'ils les remettent, ils » vous trompent, ils vous ſéduiſent, ils vous » abuſent. »

Ces paſteurs faux & mercénaires étant donc ſans autorité, ſans juridiction, de là même qu'ils ne viennent pas de Dieu, mais des hommes ; vous les éviterez, vous les fuirez ; vous n'irez pas à eux dans ce temps paſchal ni dans aucun autre.....

Vous l'avez vu : ce ſeroit courir à une mort certaine ; ce ſeroit forcer le Seigneur de vous dire, comme autrefois aux juifs idolâtres : » Mon » peuple a fait deux maux ; il m'a abandonné, » moi qui ſuis la ſource d'eau vive, & s'eſt » creuſé des citernes percées qui ne peuvent » retenir les eaux ». Voilà, chers catholiques, comment il faut ſe conduire ; vous avez trop bien mérité de la religion, vous conſolez trop

Jérémie 11. 13.

bien l'Égliſe pour que vous ne faſſiez toujours les plus grands efforts pour ne pas mériter ce reproche, & que fortement attachés à votre antique foi, vous n'abandonniez jamais celui qui, à préſent élevé en croix, vous attire à lui pour votre ſalut & ſa gloire : *& ego ſi exaltatus fuero à terrâ omnia ad me, traham.*

Jean. 12. 32.

D'après tant d'autorités, meſſieurs, vous ferez ſans doute le cas qu'il convient du mandement du 9 février 1792, de M. Barthe, & de l'invitation qu'il vous fait, d'aller vous déſaltérer dans les fontaines ſalutaires, & vous laver dans la piſcine myſtérieuſe par le miniſtère de ſes vertueux collaborateurs.... de ce mandement, par lequel, nonobſtant la teneur du canon du fameux concile de Latran, *omnis utriuſque ſexûs*, » il » permet à tous les fidèles de l'un & de l'autre » ſexe, du département, qui ont atteint l'âge » de diſcrétion, de ſe confeſſer à tout curé, » vicaire, ou autre prêtre approuvé par lui qui » auroit prêté le ſerment civique. »

Mandement, art. 23

O horreur! ô ſacrilège! Eſt-il poſſible qu'on puiſſe mépriſer ſi audacieuſement l'autorité d'un concile ſi célèbre!

Quoi! M. Barthe, ce ſera être détracteur de dire que non-ſeulement vous introduiſez là une horrible nouveauté, mais encore que vous foulez l'autorité d'un concile œcuménique, quoique vous ayez dit dans votre inſtruction paſtorale, *qu'une telle autorité étoit ſeule capable d'aſſervir votre raiſon*!

Mand. ibid.

Inſtruct. paſt. p. 92.

Sera-ce être détracteur de dire que, dans la carrière de l'apoſtaſie, vous marchez à pas de géant, avec plus de rapidité que Luther & tout autre ſectaire !

Vous avez bien ſenti le coup horrible que vous portiez à l'Égliſe ! mais ſentant que ce ne ſeroit pas impunément, voulant plutôt ménager les dehors que paroître enfant ſoumis & docile à cette tendre mère, qui, malgré votre rebellion, vous appeloit encore, vous vous êtes élevé par avance contre ceux qui, ſoulevant le voile, vous feroient paroître tel que vous êtes. (*)

Mais puiſque nous en ſommes donc à ce point là, à ce point eſſentiel qui fait le principal ſujet de mon avertiſſement, faiſons ſentir à ceux pour qui nous écrivons, ce que vaut M. Barthe par ce ſeul canon du concile de Latran ; montrons encore cet évêque au public ſous un point de vue ſi exact, ſi proportionné, qu'enfin on ſe déſabuſe & qu'on le rejète pour toujours.

Concile de Latran.

Le concile de Latran, tenu en 1215, fut convoqué par le pape Innocent III. Dans ſa bulle de convocation, rendant compte des motifs qui l'ont porté à le convoquer, il dit que les maux de l'Égliſe & la dépravation des mœurs,

(*) M. le vicaire épiſcopal eſt aſſez connu : laiſſons-le reſpirer un moment, en le priant néanmoins de rappeler que Méléce & Paulin, évêques légitimes, & dans la communion du ſaint ſiége, n'étoient point déſunis quant au dogme, mais uniquement ſur des faits purement perſonnels.

dont il fait une vive peinture, en sont la principale cause.

Les canons de ce concile sont assez nombreux. Mais parmi ceux relatifs à la dépravation des mœurs, il y en a un célèbre appelé *omnis utriusque sexûs* : celui-là va faire le sujet de la dispute. Par ce canon, tous les fidèles sont obligés de se confesser, au moins une fois dans l'an, *à leur propre prêtre*; faute de quoi n'allant pas se confesser *à leur propre prêtre*, la confession seroit nulle; car le concile, à l'occasion de ces mots, *à son propre prêtre*, ajoute par exprès : » Si quelqu'un veut se confesser à un prêtre » étranger, qu'il en obtienne auparavant la » permission *de son propre prêtre*, puisque » autrement le prêtre étranger ne pourroit ni » le lier ni l'absoudre. »

Par *le propre prêtre* on entend son curé; notre mère la sainte Église, toujours uniforme dans sa doctrine, l'a enseigné ainsi; M. Barthe l'entend encore de même : mais l'entendant de même, comment a-t-il donc pu, contre sa conscience, mépriser l'autorité d'un concile si célèbre?

Voilà ce qui seroit inexplicable, si nous ne savions qu'ayant une fois abandonné l'Église, les hérétiques se roulent & se rouleront toujours d'erreurs en erreurs. Entrons en matière.

M. Barthe donne toujours en preuve ce qui est en question.

1°. M. Barthe, pour autoriser sa nouvelle doctrine, pour assurer qu'on peut user de la liberté qu'il donne de s'adresser à tout prêtre

assermenté du diocèse, sans même remplir la condition exigée *sous peine de nullité*, par le concile de Latran, dit, *que les pasteurs non assermentés, au droit précaire qui leur reste, réunissent l'inhabilité à remplir les fonctions des dispensateurs des saints mystères;* & cela, dit-il toujours, *parce qu'ils n'ont pas prêté le serment civique.* Inst. past. & mandem.

Mais, pour toute réponse à cette plate & triviale objurgation, je le prierai de réfléchir à ce que je lui ai dit sur le serment, dans ma réponse théologique, p. 11 & 12, & à tout ce que de grands hommes ont dit là-dessus; je le prierai aussi de nous dire qui des deux, ou du pape réuni de communion avec tous les évêques de France, quatre exceptés, avec presque tous les curés & vicaires, avec toutes les universités, avec tout ce qu'il y a de mieux instruit parmi les fidèles catholiques condamnant le serment; ou de M. Dorfeuil comédien (*), propagandiste réuni avec tous les brigands, les scélérats, les clubs, les protestans, les juifs, les impies, les athées &c., l'approuvant; qui des deux, dis-je, doit être le mieux cru?

(*) M. Dorfeuil, comédien & propagandiste, a présidé le club d'Auch, les 14 & 15 mars 1792. Les motions qu'il a faites étoient si affreuses, que de très-grands patriotes en ont été indignés. M. Barthe m'opposera sans doute le dîné splendide du lendemain, & le nombre des convives; & moi je lui répondrai, par la ferme sortie de M. d'Estouet, qui a voulu prouver à ce jacobin fameux, que tout ce qu'il disoit étoit faux.

M. Barthe, on n'eſt plus dans ce moment d'enthouſiaſme & de puſillanimité, ſoyez-en sûr. Croyez donc qu'il n'eſt perſonne réfléchiſſant un peu, qui ne ſe décide en faveur du ſouverain pontife, & qu'alors il ne voie bien clairement, qu'avant de prouver que les prêtres non-aſſermentés ſont inhabiles à remplir les fonctions de leur ordre, *pour n'avoir pas prêté le ſerment*, il faut auparavant démontrer, non-ſeulement que le ſerment eſt licite, mais encore prouver qu'on eſt évêque légitime.

On peut paſſer à M. Barthe de n'être pas logicien; ou, s'il l'eſt, on peut ne pas lui faire un crime de déraiſonner, ſi cela lui plaît. Mais ſi, à des déraiſonnemens volontaires, il ajoute, pour mieux tromper les fidèles, des choſes qui ne ſont pas; s'il invente & fabrique, à ſon gré, des autorités qui ne furent jamais, nous ſerons alors en droit de crier à l'impoſture & au menſonge.

Voici exactement le fait : pour mieux nous tromper, diſons-le encore, pour mieux nous faire accroire que, nonobſtant la teneur du canon du concile de Latran, *omnis utriuſque ſexûs*, il pouvoit accorder à tout prêtre aſſermenté du diocèſe, la permiſſion de confeſſer tous les fidèles qui ſe préſenteroient, ſans qu'au préalable ils en euſſent obtenu la permiſſion de leur propre curé, M. Barthe nous cite *les mémoires du clergé de France*, *Van-Eſpen*, *& les lois eccléſiaſtiques*.

De deux choſes l'une ; ou M. l'évêque nous a crus bien ignorans & bien inſoucians, ou il a penſé que ne pouvant nous procurer ces auteurs, il ne nous ſeroit pas poſſible de lui répondre, & que dès-lors ſa doctrine ſeroit reçue pour bonne & authentique.

Mais il s'eſt trompé, le pauvre homme ! nous avons puiſé dans ces ouvrages, & nous n'avons été nullement ſurpris de ne pas y trouver un mot de tout ce qu'il avançoit. Et comment l'y aurions-nous trouvé ? Depuis le concile de Latran, pluſieurs autres conciles, Bourges, Beziers, Sens, Mayence, Tolède &c., & pluſieurs ſynodes, Langres, Séez, Toulouſe, Luçon, Aleth, Laon, Quebec &c., ont confirmé la doctrine reçue.

» C'eſt pour prévenir de grands inconvéniens, diſoit le grand défenſeur de M. l'archevêque d'Aix (*), & pour aſſurer les curés de l'accompliſſement du précepte de l'Égliſe, que pluſieurs conciles & rituels ont ordonné que ceux des fidèles qui ſouhaiteroient faire leur confeſſion annuelle à quelque prêtre, autre que leur curé, en prendroient de lui la permiſſion par écrit, & lui apporteroient enſuite un certificat du confeſſeur à qui ils ſe ſeroient adreſſés. Telle

(*) Voyez la défenſe de M. l'archevêque d'Aix, au ſujet du réquiſitoire de M. de Caſtillon, du 5 mai 1756.

Qu'on examine les conférences d'Angers, on y trouvera auſſi la queſtion bien traitée.

eſt en particulier la diſpoſition du rituel de Rheims, des ſtatuts ſynodaux de Beſançon, de Noyon, de Coutances, d'Autun, de Grenoble, de Metz, de Narbonne. En voilà de preſque tous les reſſorts. Mais pourquoi citer les rituels, puiſqu'il y a ſur ce point un réglement général du clergé de France, dreſſé & pluſieurs fois renouvelé dans les aſſemblées de 1625, 1635, 1645 &c. (Ce réglement ſe trouve dans le tom. 4e. des mémoires du clergé de France, 2e. part., coll. 422) par lequel il eſt enjoint à toutes perſonnes, dit l'art. 5, de ſe confeſſer & communier, au moins à pâques, en ſa paroiſſe? .... Si néanmoins il ſe trouvoit des perſonnes qui, pour quelque conſidération, déſiraſſent d'aller ailleurs qu'en leur paroiſſe, ils ſeront tenus d'en prendre la permiſſion de leur curé, & de lui rapporter une atteſtation valable du lieu où ils auront fait leur confeſſion.

M. Barthe, condamné & convaincu de menſonge par les mémoires du clergé de France, qu'il a invoqués.

Que répondra à préſent M. Barthe à ce réglement fameux du clergé de France, dont il a voulu parler; à ce réglement qui prouve la doctrine & diſcipline du concile de Latran, conſtamment ſuivies juſqu'à nous?

Hélas! quelle ne devroit pas être la confuſion de cet homme, s'il lui reſtoit encore aſſez de ſentiment & de pudeur pour ſavoir rougir?

De meilleure foi, nous ne lui cacherons pas qu'un évêque, en ſa qualité de premier paſteur, peut révoquer, ſans qu'il ſoit obligé d'expliquer

la cauſe, la permiſſion donnée de confeſſer à ceux qui n'ont point juridiction en vertu du titre; mais qu'il puiſſe, ainſi que le dit le théologien Barthe, déclarer, à ſon gré, inhabiles les curés de ſon diocèſe.... leur enlever la juridiction.... donner, malgré eux, des permiſſions, en temps paſchal, à tous les fidèles, pour ſe confeſſer à qui il leur plaira.... Voilà ce que nous diſons être le comble de la folie & du plus grand ridicule.

Lois eccléſiaſtiques ſur la pénitence, pag. 434, art. 4.

Mais, ſuivons cet illuſtre homme : il a avancé de trop inſignes fauſſetés, pour que nous devions être ſatisfaits. Il nous faut une juſtice éclatante : or, la voici, meſſieurs, cette juſtice. Vous avez vu ce que diſent les mémoires du clergé de France; voici ce que diſent les lois eccléſiaſtiques, qu'il a eu l'impudence de citer auſſi. Soyez vous-mêmes les juges.

M. Barthe, condamné & convaincu de menſonge par les lois eccléſiaſtiques, qu'il a invoquées.

» Tout fidèle de l'un & de l'autre ſexe qui » a atteint l'âge de diſcrétion, eſt obligé de ſe » confeſſer, une fois par an, au curé de ſa » paroiſſe, & de recevoir, au moins à pâques, » la ſainte communion. » Art. 9.

» Si quelqu'un a des raiſons légitimes pour » ſouhaiter de ſe confeſſer à un autre prêtre » qu'à ſon curé, au temps de pâques, il faut » qu'il en obtienne la permiſſion de lui; autrement » l'autre prêtre qui entendroit ſa confeſſion, » ne pourroit l'abſoudre valablement, *quoiqu'il » fût approuvé par l'évêque pour confeſſer.* » Art. 10.

» Il y a des perſonnes, continue Héricourt, » qui croient que le canon du concile de Latran » ne doit pas s'entendre du curé, mais de tout » prêtre approuvé par l'évêque... ces perſonnes » ſont dans l'erreur. Les derniers conciles & » les rituels de différens diocèſes de France, » ont toujours appliqué au curé ce qui eſt dit » *du propre prêtre* dans le canon *utriuſque ſexûs*. » Ces conciles & ces rituels veulent que la » confeſſion paſchale ſe faſſe au curé de la » paroiſſe, ou à un autre, *avec ſa permiſſion*.

» Qu'on ne diſe pas que ce canon n'eſt plus » en uſage.

» Un religieux ayant prêché, à Amiens, que » la communion paſchale ſe devoit faire dans la » paroiſſe, mais qu'il étoit libre de ſe confeſſer » à tout autre prêtre approuvé par l'évêque, » le curé s'en plaignit. M. Faure, évêque » d'Amiens, qui, en quittant l'habit de religieux, » avoit conſervé la prévention dans laquelle ſont » pluſieurs réguliers, ſur ce ſujet, rendit une » ſentence en faveur du religieux ; mais ce » jugement fut infirmé par M. l'archevêque de » Rheims, le 22 mars 1687. La ſentence du » métropolitain eſt rapportée dans le premier » volume de la bibliothèque canonique : on en » voit les motifs dans le préambule : cette pièce » eſt remplie d'érudition & de raiſonnemens » ſolides. »

Eh bien, M. Barthe ! qu'avez-vous à répliquer ?

trouvez-vous que nous ayons touché la principale corde ? penſez-vous que nous ayons ſu lire vos auteurs cités (*) ; que nous ayons ſu les lire aſſez avantageuſement, pour faire reprendre à la vérité ſes véritables droits ?

O vous tous qui ſuivez ſa communion ! que cette duplicité démaſquée vous ſerve d'exemple, & vous faſſe rentrer en vous-même !

Mais ce n'eſt pas tout : encore un moment de ſellette, & ce moment, meſſieurs, va jeter un grand jour ſur tout ce qui nous diviſe avec M. Barthe ; on pourra en retirer un grand fruit : les uns, la connoiſſance parfaite de la bonne cauſe ; les autres, un ſurcroît de cette fermeté dont ils ont déjà donné tant de preuves.

Quoi ! M. Barthe, lui dirons-nous encore, *le pape, ſelon vous* (& en cela vous avez raiſon) *ne peut pas changer la diſcipline d'une égliſe particulière*, & vous voulez *ſeul* réformer le concile de Latran ? Inſt. paſt.

Vous avez dit, dans votre inſtruction paſtorale (**), *qu'un concile général pouvoit ſeul former la croyance ; que ce n'étoit que dans un témoignage de cette nature que l'homme peut* Pag. 92.

(*) Je n'ai pas eu le temps de me procuer Van-Eſpen ; mais on peut être aſſuré que M. l'évêque n'a pas été plus délicat ſur cet auteur que ſur les autres : *ab uno (& pluribus) diſce omnes.*

(**) M. le vicaire épiſcopal, qu'il nous faudra bientôt remettre ſur la ſcène, ſoutient la même erreur dans ſa guériſon du ſchiſme.

trouver la raiſon ſuffiſante de l'aſſerviſſement de ſa propre raiſon; & quelques inſtans après vous mépriſez l'autorité d'un des plus célèbres conciles.

Pag. 80. Vous avez dit, dans cette même inſtruction, *que la ſeconde bulle n'étant point dogmatique, & ne portant que ſur un jugement des perſonnes frappées de la ſuſpenſe & de l'irrégularité, ne ſauroit être d'aucun poids, attendu que le pape, pas même l'Égliſe univerſelle, ne jouit pas du don de l'infaillibilité ſur des faits perſonnels*; & dans l'inſtant, vous croyant infaillible, vous voulez condamner une maſſe ſi impoſante de curés, ſur des faits purement perſonnels.

Pag. 38. *Le pape peut-il vous condamner*, dites-vous encore avec votre médecin du ſchiſme? *Il ne le pourroit pas ſans vous avoir entendu* (*);

(*) Non-ſeulement M. le vicaire épiſcopal avance cette erreur, pag. 38 de ſa guériſon; mais encore, pag. 41, à un mépris des plus formels, il joint l'ironie la plus mordante. » Hélas! il n'eſt
1. Macb. 1. 65. » preſque plus, dit-il (le pontife romain): ſa charité paternelle » ne peut plus que gémir ſur les cenſures qui lui ſont échappées » contre nous ». Il n'eſt plus! il eſt, & il ſera le pontife romain armé contre vous du glaive ſpirituel; & vous, vous périrez à jamais, ſi l'impitoyable mort, étant prête à frapper votre tremblante tête, vous ne rentriez au plutôt dans l'unité. Vous périrez, la ſentence du chef de l'Égliſe ſera confirmée; &, ſemblable aux trois illuſtres rebelles, vous partagerez leurs ſupplices..... Vieillard décrépit! pouvez-vous l'entendre ſans frémir! Il eſt, & il ſera le pontife romain; & vous, vous périrez; vous ſerez condamné aux flammes éternelles. Hélas! qui l'eût dit! qui l'eût penſé, que le démon de l'orgueil vous ſéduiroit à ce point! Au lieu, » conſidérant ce que demandoit » de vous votre grand âge, de vous montrer ſemblable à

& vous, ſans aucun préalable, vous voulez condamner ces héros de la foi ? vous voulez leur enlever la juridiction ſans les avoir entendus (Obſervez que ce n'eſt qu'en paſſant qu'on ſuppoſe que M. Barthe ſoit l'évêque légitime) ? Ah ! veuillez ne pas céder à la paſſion qui vous preſſe ; certainement vous ne ſervez pas votre cauſe *par la ſuprématie des pouvoirs* : ne voyez-vous pas que ſi vous continuez, vos prêtres aſſermentés pourroient ne pas y trouver leur compte, mais croire plus aiſément que le pape a pu bien mieux porter ſon jugement contr'eux par la ſeconde bulle du 15 avril, acceptée par chaque évêque diocéſain, que vous n'avez pu porter le vôtre, contre les prêtres perſécutés, par votre mandement du 9 février 1792.

Soyez donc plus conſéquent. En vérité, M. l'évêque, ſi vous ne repaſſez pas plus ſouvent vos écrits lumineux, il eſt à craindre, vous faiſant grâce du reſte, qu'on ne diſe avec raiſon de vous, ce que vous dites méchamment du ſaint père, *que vous variez ſingulièrement, que vous êtes un pauvre homme, & déjà très-caduc.* Inſt. paſt.

En voilà bien aſſez, chers catholiques. Nous réſumant enfin, je vous exhorterai, je vous prierai de ne point communiquer avec M. Barthe, ni avec ceux qui le ſuivent. Croyez que, ſous

---

» Éléaſar, digne de votre vieilleſſe, & de laiſſer aux jeunes » gens un exemple de fermeté, en ſouffrant, s'il l'eût fallu, une » mort honorable pour nos vénérables & ſaintes lois. »

O Dieu ! combien vos jugemens ſont impénétrables ! Pſ.

ces belles apparences, ſous ces beaux dehors
Mand. du 9 février 1792. *de vous porter dans leurs cœurs, d'être livrés à de cruels déchiremens pour votre ſalut*, ils n'en ſont que plus mercénaires & plus furieux. N'allez donc point ſacrifier avec eux : le Seigneur ne demande pas l'impoſſible. Dans ce tems malheureux, vous ne pouvez pas aller à Jéruſalem ; n'allez pas à Samarie : point de confeſſion tant que vous n'aurez pas vos prêtres légitimes ; point de communion paſchale ; point d'aſſiſtance au ſacrifice de leurs meſſes, quoiqu'ils vous diſent qu'ils vous invitent, qu'ils vous preſſent. Eh ! quel ſacrifice ? Vous l'avez déjà vu : » Le Seigneur » déteſte ces rivaux des prêtres. En vain ils le
Iſaïe. c. 1. 13. » prient, leur encens eſt pour lui un objet » d'abomination ; il déteſte leurs ſolemnités. »

Jérém. 11. 13. Ne vous expoſez donc pas aux cruels reproches que s'attirèrent des juifs idolâtres : puiſque vous avez prié avec larmes les tribus ſchiſmatiques de revenir, pour célébrer enſemble la pâque ſolemnelle, & qu'elles ont été inſenſibles à votre voix, vous ne les ſuivrez pas dans leur ville idolâtre ; *vous y deviendriez la proie du démon.* Ne les ſuivez donc pas ; par-là, vous conſolerez votre mère la ſainte Égliſe, & vous mériterez,
Ep. car. mag. ad eſp. *vous étant toujours repoſez à l'ombre de ſes aîles*, d'être couronnés, au grand jour du diſcernement, par Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui ſera à jamais, dans les ſiècles futurs, la récompenſe & la gloire de ſes élus.

FIN.